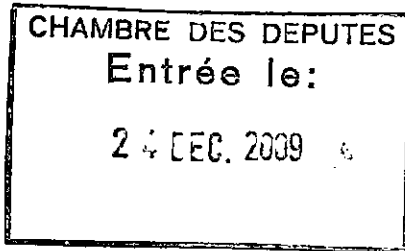


Luxembourg, le 23 décembre 2009



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés



Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Nicole Sontag-Hirsch
☎ 247 - 82952

Réf.: 2009 - 2010 / 0269 - 02

**Objet: Réponse à la question parlementaire n° 0269 du 20 novembre 2009
de Monsieur le Député Claude Adam.**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle à la question parlementaire sous objet, concernant les bibliothèques scolaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Coordination générale
Référence : ML/133

Luxembourg, le 15 décembre 2009

Le Ministre aux Relations avec le Parlement	
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 23 DEC. 2009	
CB:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle
à
Mme la Ministre aux Relations avec
le Parlement

Concerne: question parlementaire No 269 de Monsieur le Député Claude Adam.

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Claude Adam.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Mady Delvaux-Stehres

Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Coordination générale
Référence: ML/133

Luxembourg, le 15 décembre 2009

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 LUXEMBOURG

Réponse de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
à la question parlementaire 269 de l'honorable député Monsieur Claude ADAM

Les questions posées par l'honorable député Monsieur Claude ADAM donnent lieu aux réponses suivantes :

Un sondage effectué auprès des inspecteurs de l'enseignement fondamental a révélé que 110 entités écoles disposent de leur propre bibliothèque et 59 d'une salle de lecture aménagée dans le cadre de cette bibliothèque. Plusieurs projets de création d'une bibliothèque d'école avec salle de lecture sont en voie de planification respectivement de réalisation. Mon département encourage tous les efforts allant dans cette direction. Ainsi, une mission de conseil pour la création de nouvelles bibliothèques scolaires, notamment en ce qui concerne l'infrastructure, le fonctionnement et l'animation est assurée par la bibliothécaire – documentaliste du SCRIPT.

De nombreux titulaires de classe, notamment aux cycles 1 et 2, disposent d'une bibliothèque personnelle dans leur salle de classe et y ont aménagé un coin de lecture.

Le cadre du personnel des écoles de l'enseignement fondamental, ne comprend pas à ce stade de bibliothécaire-documentaliste. Toutefois, le partage de services de personnel qualifié entre plusieurs écoles est parfaitement envisageable.

En règle générale ce sont des enseignants qui remplissent le rôle de bibliothécaire. Pour l'année scolaire 2009/2010 588 leçons hebdomadaires de décharge ont été accordées aux enseignants pour la gestion et l'animation des bibliothèques et des médiathèques scolaires.

Il n'y a actuellement pas de descriptif des tâches et fonctions du bibliothécaire scolaire. Les services de mon département sont en train d'élaborer un document cadre préfigurant la mise en œuvre d'une politique nouvelle en matière de promotion de la lecture, de la recherche d'informations et de travail autonome des apprenants.

La plupart des catalogues des bibliothèques scolaires de l'enseignement fondamental sont disponibles sur support informatique. Les systèmes les plus fréquemment utilisés sont Mylibrary, développé par Myschool (CTE) et Olefa, développé par EducDesign. Les deux systèmes permettent la gestion d'une bibliothèque scolaire de l'enseignement fondamental,

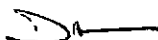
tout en limitant les indications bibliographiques à un strict minimum. Un traitement manuel des références d'un ouvrage (mots clés, langues, cote,...), après lecture du code-barres, est toutefois nécessaire.

Au niveau des bibliothèques scolaires de l'enseignement fondamental, il n'y a actuellement pas de collaboration formelle avec la Bibliothèque nationale. En effet, le logiciel de gestion de bibliothèques Aleph, utilisé par la Bibliothèque nationale, est conçu pour des bibliothèques plus importantes et s'adresse à un public cible différent.

Il n'existe pas de recommandations d'achat pour les bibliothèques scolaires. Cependant, une recommandation de lecture « Bücher gibt's » est régulièrement mise à jour par mes services.

Le document cadre, mentionné ci-dessus, reprendra des normes existantes en la matière et comprendra également des recommandations plus techniques concernant l'infrastructure, le catalogue et le fonds documentaire souhaités d'une bibliothèque scolaire. Dans les formations continues concernant la promotion de la lecture organisées par le SCRIPT, le concept d'une bibliothèque multilingue (langues officielles de l'école et langues principales parlées par les enfants) est promu. D'autre part les catalogues « Bücher gibt's » et « Lies a fléi » sont en même temps des recommandations d'achat. Une publication d'une liste de livres pour les enfants en cours d'alphabetisation sera prochainement signalée dans l'abécédaire Mila. En plus de livres pour enfants, la bibliothèque doit disposer d'un choix varié de documentaires, y compris des documents multimédias, sur des sujets qui sont au programme de l'enseignement fondamental.

Des projets de création et de valorisation des bibliothèques scolaires font partie du programme de réussite scolaire (PRS) d'une école fondamentale. Au niveau national, on peut prévoir de faire un état des lieux des bibliothèques existantes, afin d'identifier des exemples de bonne pratique pouvant servir à d'autres bibliothèques.



Mady Delvaux-Stehres

Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle